



Volume 22, numéro 8 / 17 juin 2019



En octobre dernier, tous les membres du Syndicat de l'enseignement des Deux Rives ont été invités à se prononcer sur l'intégration de la CSQ au sein d'un front commun. Près de 64 % des membres du SEDR-CSQ ayant répondu se sont montrés favorables à cette proposition.

Maintenant, vous êtes tous invités à vous prononcer sur les éléments qui seront négociés au niveau intersectoriel, soit le salaire, le fonds de pension, les droits parentaux et les primes pour disparités régionales. À cet effet, vous avez tous reçu un fascicule de huit pages qui précise le contexte actuel. Il s'agit d'une mise au jeu qui respecte notamment les conclusions du bilan de la négo 2015.

Vos déléguées et délégués ont tous une fiche de rétroaction permettant de consigner vos réponses et de nous les transmettre. La date limite pour finaliser la démarche de consultation est le 12 septembre 2019. Nous devons ensuite compiler les résultats et transmettre ceux-ci à la CSQ. En octobre, à l'occasion d'une réunion du Conseil général, nous porterons la voix des membres du SEDR-CSQ. La résultante de cette démarche de consultation deviendra la base des revendications à partir desquelles s'enclenchera la coordination avec les autres centrales syndicales, le cas échéant. Puis, de la négociation collective.

En résumé, la parole vous appartient!

Martin Hogue, président par intérim

Rétrospective de l'année 2018-2019

Une autre année scolaire s'achève et elle fut à certains égards bien particulière. Ainsi, depuis le mois d'octobre, le pourvoi de postes par intérim au comité exécutif s'est avéré nécessaire pour pallier aux absences en raison d'invalidités. Le SEDR-CSQ a également procédé à l'embauche de deux conseillers syndicaux, soit Nadia Gravel, en raison du départ à la retraite de Réal Laforest et de Geneviève Pepin-Bergeron pour la durée du congé de maternité de Maude Lamontagne.

Par ailleurs, une importante refonte de l'Entente locale à la Commission scolaire des Découvreurs s'est matérialisée suite à une importante négociation. Le 7 mai, l'entente de principe a été adoptée par une très forte majorité. La rédaction des textes nécessite maintenant la mobilisation de nos ressources.

Le dossier de la réflexion collective au regard du maintien de notre affiliation a également connu son dénouement cette année. Des assemblées générales extraordinaires portant sur cet enjeu ont eu lieu le 24 septembre 2018 et le 27 novembre 2018. À cette date, les membres présents ont voté et se sont prononcés à 77 % en faveur du maintien de notre syndicat au sein de la FSE-CSQ.

Des modifications aux statuts et règlements concernant la votation ont été adoptées le 26 février 2019. Ensuite, pour la première fois, les membres ont été invités à voter de façon électronique à l'occasion des élections à la vice-présidence au secteur des Navigateurs.

De nouvelles formations ont eu lieu cette année, notamment au sujet du nouveau Référentiel EHDA, du RREGOP et des facteurs de risques psychosociaux en matière de santé au travail. Dans tous les cas, des ressources de la FSE ou de la CSQ étaient présentes pour offrir aux membres lesdites formations.

La délégation du SEDR-CSQ a porté la voix des membres qu'il représente lors des réunions du Conseil fédéral. Les principaux dossiers traités ont porté sur l'implantation du préscolaire 4 ans, le Colloque de la FSE, la négociation sectorielle, l'éducation à la sexualité, la cohésion syndicale, la révision des projets éducatifs, l'opération Mettre la FGA sur la carte, le maintien de l'équité salariale, l'organisation syndicale, les pistes de solutions pour améliorer le système de griefs et d'arbitrage, la préparation du plan de mobilisation, les consultations pour établir les demandes syndicales dans le cadre des prochaines négociations sectorielles.

Enfin, lors des réunions du Conseil général de la CSQ, les sujets ont été nombreux. Le dossier des assurances collectives ainsi que le processus d'appel d'offres, le projet de loi sur la laïcité, la mise en place d'un régime canadien universel d'assurance médicaments, les facteurs de risques psychosociaux, les services éducatifs à la petite enfance, le projet de loi 10 modifiant la Loi sur l'équité salariale ou le bilan du Congrès sont quelques exemples des enjeux sur lesquels nous sommes intervenus.

En conclusion, le comité exécutif, le conseil d'administration ainsi que les employés du SEDR-CSQ unissent leurs voix afin de vous souhaiter de superbes vacances à la fois reposantes et enrichissantes auprès de ceux et celles que vous aimez.

Martin Hogue, président par intérim

Commandes de t-shirts

Tous les membres de la CSQ du réseau scolaire porteront fièrement le même t-shirt dans le contexte de mobilisation pour la négociation collective 2020. Nous aurons tous le même visuel sur l'avant. À l'arrière, chacun des syndicats affiliés aura son propre logo. Il y a une coupe pour hommes et une autre pour femmes. Vos déléguées et délégués ont un document permettant de consigner les besoins de chacun des établissements. Nous souhaitons inventorier l'ensemble des besoins au plus tard le 25 juin. Nous devons transmettre la commande globale le lendemain.



Martin Hogue, président par intérim

Bilan du Colloque de la FSE

Les 9 et 10 mai, 31 membres du SEDR-CSQ ont participé à une première. En effet, depuis sa création, la FSE n'avait jamais organisé un tel événement. Dans les derniers mois, deux cahiers de consultation ont été soumis à tous les membres. Les enjeux suivants ont été soumis à la réflexion collective :

- ✓ L'expertise et le jugement professionnel dans le choix des approches et des méthodes pédagogiques;
- ✓ L'expertise et le jugement professionnel dans l'évaluation des apprentissages;
- ✓ Le développement professionnel dans la valorisation de la profession enseignante;
- ✓ Le développement professionnel dans la formation continue.

À Laval, plus de 500 enseignantes et enseignants étaient présents. Ils étaient regroupés dans des ateliers différents selon leur secteur d'appartenance, soit le préscolaire, le primaire, le secondaire, la FP et l'ÉDA. Les spécialistes ont également eu l'occasion d'échanger sur leur réalité et leur vécu.

Globalement, l'appréciation de l'évènement fut grandement positive. La FSE mentionne que les résultats des ateliers font présentement l'objet d'analyses. Ce fut notamment l'occasion de consolider les positions de la Fédération au sujet de certains enjeux tels que la création d'un ordre professionnel qui a été, une fois de plus, largement rejeté. D'autres éléments alimenteront les prochaines négociations nationales sur le plan de l'argumentaire.

Martin Hogue, président par intérim

Nouveautés au Fonds de solidarité FTQ

Depuis le 1^{er} juin dernier, tous les frais directement payables par l'épargnant ont été abolis. Ainsi, les nouveaux adhérents n'auront plus à payer les 25 \$ de frais administratifs au moment de leur adhésion.

Par ailleurs, à l'occasion du dépôt du budget fédéral 2019-2020, des changements sont apportés au régime d'accession à la propriété (RAP). Désormais, il sera possible de retirer un maximum de 35 000 \$ d'un REÉR sans payer d'impôts selon les balises de ce programme. Pour un couple, c'est donc un nouveau plafond de 70 000 \$. De plus, dès 2020, les contribuables qui sont séparés ou divorcés pourront bénéficier de nouvelles règles permettant d'acquérir une propriété même s'ils ne satisfont pas à l'exigence d'être un premier acheteur.

À partir de l'automne prochain, de nouveaux produits financiers seront offerts par le Fonds de solidarité. Il s'agira de fonds communs de placement. Trois fonds communs distincts seront offerts en fonction du profil et des priorités recherchés par les investisseurs. Le crédit d'impôts de 30 % ne s'appliquera pas à ceux-ci. Ainsi, cette offre sera complémentaire au REÉR+ déjà bien connu. L'objectif, vous l'aurez deviné, sera de proposer une complémentarité en fonction des besoins des épargnants à l'occasion des différentes étapes de la vie.



Martin Hogue, président par intérim

Production de l'agenda « Ma Planif » 2019-2020

Pour une deuxième année consécutive, le SEDR-CSQ est maître d'œuvre de son propre agenda « Ma Planif » destiné à nos membres. Toutefois, nous avons été tributaires de certaines problématiques qui ont engendré des retards de production. Vos exemplaires seront donc dans les établissements pour la première journée pédagogique de l'année 2019-2020. Nous sommes désolés des inconvénients, nous sommes conscients que vous auriez souhaité avoir vos agendas en juin.



Martin Hogue, président par intérim